

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 13 décembre 2021

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°8

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 imposant le recrutement de fonctionnaires pour pourvoir les emplois permanents des communes, les emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Les agents recrutés dans ce cadre sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Considérant la nécessité pour la ville d'Essey-lès-Nancy de disposer d'un agent permanent pour réaliser des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à hauteur de 10/35°.

Cette création de poste permettrait, par ailleurs, à la collectivité de réduire la conclusion de contrats pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création d'un emploi contractuel permanent d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique territorial, à hauteur de 10/35^e, relevant de la catégorie C, en application de l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de préciser que sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial ;
- de fixer la durée initiale du contrat à trois ans, renouvelable expressément dans la limite de six ans maximum ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document s'y rapportant.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 décembre 2021.

Extrait conforme

 **Le Maire,**
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	3 décembre 2021
- Convocation distribuée le :	3 décembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	17 décembre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	25 février 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Evelyne DEVOUGE
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉ

M. Gilles BOURGUIGNON

ABSENTS

- MME Caroline CREUSOT
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire